

## **Plaisir et compétences**

D. Delignières, UFR STAPS, Montpellier

La visée de l'EPS: c'est de permettre l'accès du plus grand nombre, à tous les âges de la vie, aux loisirs physiques et sportifs. Pourquoi ? Parce qu'un certain nombre de travaux ont accumulé des évidences montrant que ces loisirs sportifs constituent un élément déterminant de la santé physique, du bien-être psychologique et plus largement de la qualité de la vie. La seconde raison est que les loisirs physiques et sportifs sont des activités essentiellement citoyennes. Ce sont des lieux de rencontre, de convivialité, de solidarité. Ils constituent un facteur essentiel du tissu social.

Si l'on veut favoriser l'investissement dans les loisirs physiques et sportifs, il est important de savoir pourquoi les individus pratiquent et surtout adhèrent à la pratique sur le long terme. Un certain nombre de travaux ont montré qu'ils pratiquent essentiellement les APS pour le plaisir qu'ils y trouvent. Si on poursuit un peu plus loin l'analyse, on s'aperçoit que la satisfaction et la persistance dans la pratique, est principalement liée à deux facteurs: le sentiment de compétence et le sentiment d'auto-détermination. L'auto-détermination renvoie au fait que les individus pratiquent une activité librement choisie et surtout qu'ils poursuivent, dans ce cadre, des objectifs qu'ils ont au moins contribué à déterminer. Le sentiment de compétence renvoie, pour sa part, au fait d'avoir été capable de mener leur projet à son terme. Le plaisir vient, en fait de l'aboutissement du projet même si le projet passe par l'effort et l'apprentissage.

Participer à la démocratisation des loisirs sportifs, pour un enseignant d'EPS, c'est apprendre aux élèves que la pratique sportive est une source intense de satisfaction, à partir du moment où l'on a su y consacrer suffisamment de temps et d'effort pour acquérir un niveau significatif de compétence. En d'autres termes, chaque élève doit connaître la satisfaction d'atteindre, dans au moins une APS un niveau significatif de compétence. C'est ainsi que nous introduisons le concept de performance: la performance est essentielle pour que le sentiment de compétence s'installe. C'est pour cela que nous mettons en avant l'importance de l'apprentissage des techniques sportives.

Ce que nous reprochons à l'EPS actuelle, c'est de viser davantage l'initiation à de multiples activités, que l'installation de compétences significatives. Cette proposition est inséparable de « la mise en projet sportif » qui nous paraît un outil essentiel de l'EPS. Tout cycle d'enseignement devrait être orienté vers, finalisé par, légitimé par la réalisation de projets compétitifs, artistiques, d'aventure etc. Certaines APS se prêtent peut-être plus naturellement que d'autres à cette utilisation scolaire des projets sportifs: c'est le cas des pratiques artistiques qui peuvent logiquement déboucher sur un spectacle, c'est également le cas des activités de pleine nature qui trouvent leur couronnement dans des stages de plein air ou des sorties en milieu naturel. Mais toute APS est naturellement porteuse de projet, car c'est ce qui lui donne sens dans la société.

Cette perspective demande également à l'enseignant un niveau d'expertise conséquent dans l'activité, s'il entend réellement guider ses élèves, tous ses élèves, au-delà d'une initiation

première. Un certain nombre de travaux montrent que l'expertise de l'enseignant était un facteur déterminant de la quantité d'apprentissage réalisé par les élèves. Soyons clair, il ne s'agit pas là de faire aux enseignants un procès en incompétence. Ce que je veux mettre en avant, c'est la formidable difficulté de la mission qui leur est confiée par l'institution: à savoir assurer des apprentissages de bon niveau dans une dizaine de disciplines différentes. Il serait sans doute plus efficace que les enseignants enseignent les APS qu'ils connaissent, qu'ils apprécient et dans lesquelles ils ont acquis une expertise technique conséquente.

Les conséquences pour l'enseignement de l'EPS sont importantes: il est nécessaire tout d'abord, d'accorder du temps aux élèves pour qu'ils puissent construire une compétence réelle dans l'activité. C'est-à-dire que les cycles d'enseignement doivent être suffisamment longs pour permettre l'installation et la stabilisation de comportements adaptés. Cela entraîne évidemment une réduction du nombre d'APS pratiquées. J'assigne à l'EPS, la mission de permettre à tous les élèves d'atteindre un niveau significatif de compétence dans au moins une ou deux APS.

*Résumé des points principaux de la conférence de D.Delignières au colloque: performance et démocratisation à laquelle on peut se reporter.*